

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 23 fevrier 2024

**Compte Administratif
Exercice 2023**

Délibération n° 001/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 23 fevrier, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , TARRASSENKO François Adjoints au Maire.

CHAPOT Thomas, DANESI Etienne, SCHALK Thierry Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

BIANCAMARIA Fabien à VINCILEONI Antoine

Étaient absents :

CASASOPRANA Olivier

BIANCAMARIA Michel

LUCIANI Paul

MARCAGGI Séraphine

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, M. Thomas CHAPOT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Compte Administratif 2023 devant être examiné, le Maire quitte la séance, la présidence est assurée par Monsieur MILLET Claude, Adjoint au Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux

des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Après avoir constaté la concordance du compte de gestion du receveur avec le compte administratif de l'ordonnateur, les résultats s'établissent comme indiqué au tableau ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023					
Section de fonctionnement					

	Mandats et titres émis	Résultats reportés N-1 report	CUMUL SECTION	Restes à réaliser N	Total Général
DEPENSES	290 568,10		290 568,10	-	290 568,10
RECETTES	362 512,07	136 400,80	498 912,87	-	498 912,87

Recettes - Dépenses	71 943,97	136 400,80	208 344,77	-	208 344,77
------------------------	-----------	------------	------------	---	------------

Résultat	→	208 344,77
----------	---	------------

Section d'investissement					
---------------------------------	--	--	--	--	--

	Mandats et titres émis	Résultats reportés N-1 report	CUMUL SECTION	Restes à réaliser N	Total Général
DEPENSES	66 223,03		160 662,44	122 909,94	259 279,54
RECETTES	101 763,12	36 184,49	137 947,61	7 799,00	241 834,93

Recettes - Dépenses	35 540,09	36 184,49	71 724,58	-115 110,94	- 43 386,36
------------------------	-----------	-----------	-----------	-------------	-------------

Résultat	→	- 43 386,36
----------	---	-------------

Solde d'exécution d'investissement	35 540,09
Résultat antérieur reporté	36 184,49
Total 001	71 724,58
Restes à réaliser en dépenses - recettes	- 115 110,94
BESOIN DE FINANCEMENT	43 386,36
Solde d'exécution de fonctionnement	71 943,97
Résultat antérieur reporté	136 400,40
Total	208 344,77
Moins compte 1068 (besoin de financement)	-43 386,36
TOTAL 002	164 958,41

Considérant que M. VINCILEONI Antoine ordonnateur, a administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la commune de VILLANOVA en poursuivant le recouvrement des créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application «Télérécours citoyens», accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication en Mairie, et sur le site internet de la Mairie

Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire

VINCILEONI Antoine



[Handwritten signature]